

Commission du droit du Canada

Le 31 mars 2007

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Rob Nicholson
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

SECTION I : SURVOL.....	3
Message du ministre	5
Déclaration de la direction.....	6
Renseignements sommaires	7
SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE	11
Analyse des activités de programme.....	13
SECTION III : INFORMATION ADDITIONNELLE	25
SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT	41

SECTION I : SURVOL

Message du ministre

Je vous sou mets le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission du droit du Canada pour la période se terminant le 31 mars 2007. Il s'agit du dernier rapport de ce genre de la Commission puisque celle-ci a cessé ses activités en décembre 2006. Je tiens à remercier pour leur contribution tous ceux et celles qui ont travaillé à la Commission du droit du Canada.



Rob Nicholson
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Déclaration de la direction

Je soumetts, aux fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2006-2007 de la Commission du droit du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de préparation des rapports énoncés dans le *Guide pour la préparation de la partie III du Budget des dépenses pour 2006-2007 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement* :

- il est conforme aux exigences précises en matière de préparation de rapports figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- il est fondé sur le Résultat stratégique et l'Architecture des activités de programme de la Commission qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor;
- il présente une information cohérente, complète, impartiale et fiable;
- il sert de base pour la justification des résultats obtenus grâce aux ressources et aux pouvoirs qui ont été attribués à la Commission;
- il rend compte de la situation financière en fonction des montants approuvés des budgets des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Les renseignements sommaires sur les résultats des activités de programme contenus dans la section II ont été préparés à l'aide de l'information se trouvant sur le site web de la Commission du droit du Canada.

Nom :

Titre :

Renseignements sommaires

Raison d'être

Le mandat de la Commission du droit du Canada découlait de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entrée en vigueur en avril 1997. Le mandat de la Commission était « d'étudier et de revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada — le droit civil et la common law ». Suivant l'article 3 de cette loi, la Commission devait se concentrer sur quatre domaines :

Nouveaux concepts juridiques : la Commission devait travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques.

Efficacité et accessibilité : la Commission devait instituer des mesures qui rendraient le système juridique plus efficace, plus efficient et plus accessible.

Stimulation du débat critique : la Commission devait favoriser la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. On l'avait encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités afin d'assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit.

Élimination des règles désuètes et des anomalies : la Commission était chargée de travailler à l'élimination des règles tombées en désuétude et des anomalies du droit.

La *Loi sur la Commission du droit du Canada* se trouve sur le site web de Justice Canada, à l'adresse suivante : <http://laws.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/L-6.7>

Ressources financières (en milliers de dollars)

	2006–2007	
Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
3 173	3 182	2 178

Ressources humaines (ETP)

	2006–2007	
Prévues	Réelles	Différence
11	7	4

Priorités de la Commission

Sommaire du rendement		2006–2007		
		Dépenses prévues	Dépenses réelles	
<p>Résultat stratégique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un droit canadien qui reflète les besoins et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes et qui est pertinent, dynamique, juste et accessible à tous et à toutes. 				
<p>Priorité n° 1 : Formuler des recommandations relatives à la réforme du droit (en cours)</p>	<p><i>Activités de programme :</i></p> <p>Présenter les rapports suivants au Parlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>En quête de sécurité : l'avenir du maintien de l'ordre au Canada</i> <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i> <p><i>Résultats prévus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Alimenter des débats au sein du gouvernement, des médias, d'autres forums sur les politiques et d'institutions chargées du maintien de l'ordre sur le rôle des services de sécurité privés et sur leur réglementation; souligner le besoin de meilleures communications, ainsi que de partenariats entre les services de police publics et les services de sécurité privés et recommander des mesures à prendre à cet égard. Fournir aux décideurs un cadre qui peut être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables. 	Réalisé en partie	350	121
<p>Priorité n° 2 : Engager les Canadiens dans la réforme du droit (en cours)</p>	<p><i>Activités de programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Recourir à des moyens novateurs pour engager les Canadiens et Canadiennes dans le travail de réforme du droit. Examiner et améliorer la participation des jeunes aux débats entourant la réforme du droit. Préparer une stratégie visant un meilleur arrimage entre les médias et les possibilités qu'ils offrent au chapitre de la sensibilisation de la population à la réforme du droit. Tenir des tables rondes sur des sujets exploratoires. Présenter un document de discussion accompagné d'un documentaire vidéo et d'un document d'information sur <i>les traditions juridiques autochtones</i>. 	Réalisé en partie	748	410

	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un dépliant clair et concis sur <i>la mondialisation et le droit</i>. • Tenir des consultations publiques sur les thèmes suivants : <i>les traditions juridiques autochtones, la mondialisation et le droit, les travailleurs vulnérables et l'âge et le droit</i>. <p><i>Résultats prévus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un cadre permettant de reconnaître et de valoriser les traditions juridiques autochtones au Canada. • Explorer de nouveaux outils de gouvernance en vue d'améliorer la démocratie, la transparence et la responsabilité dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays et d'influence importante d'intervenants autres que les gouvernements nationaux. • Formuler des recommandations afin d'assurer un soutien adéquat à la promotion de la sécurité économique des travailleurs au sens large du terme. • Fournir un cadre pour favoriser des relations saines entre les générations en vérifiant si l'âge est le meilleur critère pour offrir des avantages ou imposer des restrictions aux termes de la loi. 			
<p>Priorité n° 3 : Effectuer des recherches d'avant-garde (en cours)</p>	<p><i>Activités de programme :</i> Créer de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent déjà, avec des particuliers, des organismes et des organisations au Canada et dans le monde, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des recherches sur les enjeux découlant des consultations sur <i>l'âge et le droit et le travailleur vulnérable</i>. • Effectuer des recherches sur divers sujets exploratoires comme la protection de la vie privée, le risque, les droits économiques et sociaux, le droit à la communication, la diversité culturelle et l'accès à la justice. • Publier les résultats des activités de recherche précédentes. • Collaborer avec l'Institut de la Haye sur l'internationalisation du droit pour des travaux portant sur <i>la mondialisation et le droit</i>. • Poursuivre les programmes de partenariat mis à l'essai en 2005 avec l'Association du Barreau canadien. 	Réalisé en partie	2 075	1 647

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Analyse des activités de programme

Résultat stratégique : Un droit canadien qui reflète les besoins et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes et qui est pertinent, dynamique, juste et accessible à tous et à toutes.

Activité de programme : Recommandations sur la réforme du droit

Ressources financières

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
3 173	3 182	2 178

Ressources humaines

Prévues	Réelles	Différence
11 ETP	7 ETP	4 ETP

Domaines clés

Le résultat stratégique de la Commission consistait à donner des conseils indépendants sur la réforme du droit canadien, des institutions et des procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Étant donné la nature de la mission et du mandat de la Commission, et compte tenu de la recherche et des discussions nécessaires pour réaliser le résultat stratégique, les résultats ont été définis en relation avec la capacité de la Commission de stimuler la recherche et la discussion sur des questions d'intérêt public, de faire progresser de nouveaux concepts juridiques et de formuler des recommandations aux fins d'étude.

Les résultats définitifs, comme le renouvellement du droit, nécessitent une perspective à long terme et dépendent du programme de différents gouvernements et autres acteurs, ainsi que de leur volonté d'adopter les recommandations de la Commission. En conséquence, la Commission n'avait pas de véritable contrôle sur les résultats définitifs.

Pour atteindre son résultat stratégique, la Commission a œuvré dans quatre domaines clés qui reflètent les préoccupations des Canadiens et Canadiennes et vont à l'essentiel de leurs rapports avec le droit et le système juridique.

- **Les rapports personnels**

Une bonne partie du droit canadien se fonde sur des hypothèses concernant la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, leurs parents, leurs enfants et d'autres proches. Ces hypothèses peuvent ne pas refléter

adéquatement la réalité des rapports existants. La Commission examine comment le droit devrait refléter plus efficacement les rapports personnels des Canadiens et Canadiennes.

- **Les rapports de gouvernance**

De plus en plus, les Canadiens et Canadiennes désirent que leurs institutions publiques adoptent des valeurs telles que le pluralisme, le choix et la diversité. Pour maintenir leur légitimité aux yeux des Canadiens et Canadiennes, ces institutions doivent évoluer en fonction des changements issus de la mondialisation, de la diversité accrue de la population et du désir d'un plus grand sentiment d'appartenance. La Commission examine les structures de gouvernance actuelles pour s'assurer qu'elles sont toujours pertinentes, compte tenu de l'évolution des besoins, des valeurs et des attentes.

- **Les rapports économiques**

L'évolution du milieu de travail, la création de nouvelles formes de propriété et de richesse, les nouvelles méthodes de conduite des affaires, la mondialisation et l'émergence d'une économie fondée sur le savoir ont des incidences importantes sur les lois qui régissent les activités économiques et qui assurent aux Canadiens et Canadiennes un niveau de vie adéquat. La Commission explore les meilleurs moyens de structurer le droit afin de renforcer l'économie du pays tout en protégeant les valeurs sociales fondamentales.

- **Les rapports sociaux**

Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance, l'interdépendance et le respect. Le désaccord et le conflit sont des conséquences inévitables de la vie et des interactions humaines. Le droit se sert souvent des institutions publiques telles que le système de justice pénale et les forces policières pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. De plus en plus toutefois, les Canadiens et Canadiennes utilisent des méthodes non officielles de résolution des conflits et comptent sur des sociétés privées pour assurer leur sécurité. Le travail de la Commission met en évidence la primauté des rapports dans la société moderne et le rôle de soutien joué par le droit dans l'encadrement de ces rapports.

La prochaine section présente un résumé des engagements et des résultats obtenus pour chaque domaine clé. Ce résumé a été préparé à l'aide des renseignements se trouvant sur le site web de la Commission du droit du Canada.

Domaine clé :	Rapports personnels
Projet :	<i>Une question d'âge : Les rapports entre les générations et le droit</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>Depuis 2004, la Commission a invité les Canadiens et Canadiennes à se pencher sur la question de savoir si l'élimination des distinctions fondées sur l'âge, qu'elles soient de nature juridique ou dans les politiques, qui sont inacceptables, sont stéréotypées et ont une portée excessive ou trop limitée pourrait aider à établir des rapports plus harmonieux et sains entre les générations. La Commission a effectué des recherches dans plusieurs domaines dans le but d'examiner les conséquences découlant de l'utilisation des distinctions fondées sur l'âge.</p> <p>Les Canadiens et Canadiennes ont mis en évidence les répercussions de ces lois et politiques sur leur vie dans un grand nombre de situations et la Commission continuera à examiner ces questions en vue de formuler des recommandations concrètes.</p> <p>Reconnaissant que les personnes sont interdépendantes tout au long de leur vie, qu'il y a beaucoup de points communs entre les différents groupes d'âge, ainsi que beaucoup de différences à l'intérieur d'un même groupe d'âge, et que de nombreuses personnes n'ont pas un mode de vie typique, ce projet offrira un cadre permettant de vérifier si l'âge est, dans tous les cas, le meilleur critère pour assurer des prestations ou pour imposer des restrictions juridiques.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<p>En 2006-2007, la Commission effectuera des recherches additionnelles et poursuivra son travail avec un groupe d'experts en vue de publier un rapport en 2008-2009.</p>	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • S.O. 	

Domaine clé :	Rapports de gouvernance
Projet :	<i>Les traditions juridiques autochtones</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>Bien que plusieurs collectivités canadiennes soient sensibles aux concepts et aux valeurs du droit et des traditions autochtones, le droit non autochtone les a souvent ignorés ou rejetés. Le Canada a pu bénéficier de la richesse de deux traditions juridiques, à savoir le droit civil et la common law. Il devrait aussi pouvoir tirer des avantages de l'héritage et des traditions juridiques autochtones.</p> <p>Ce projet permettra l'élaboration d'un cadre permettant de reconnaître et de créer un espace pour les traditions juridiques autochtones au Canada.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<ul style="list-style-type: none"> • Publier un document de discussion qui élaborera un cadre plus large permettant de comprendre et de respecter les traditions juridiques autochtones, y compris les enjeux liés aux changements institutionnels, la capacité des gouvernements canadiens et de la société de régler les questions s'y rapportant et le choix des outils pour effectuer ces changements. • Mener une vaste consultation auprès des intervenants et publier un rapport en 2007-2008. 	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • Le Ralliement national des Métis (RNM) et la CDC ont été les hôtes d'un colloque sur les relations entre l'État fédéral et les Métis en février 2006, au cours duquel les quatre sujets suivants ont été discutés : la question de savoir si les Métis sont des « Indiens » visés au paragraphe 91(24) de la <i>Loi constitutionnelle de 1867</i>; le principe de l'exclusivité des compétences et les droits ancestraux des Métis; les progrès concernant l'autonomie gouvernementale des Métis; l'identification et la citoyenneté des Métis. • L'Université de Regina a accueilli, du 1^{er} au 3 mars 2006, une conférence nationale sur la justice autochtone et les défis dans le domaine. Bruno Bonneville, qui représentait la CDC, a parlé du projet sur les traditions juridiques autochtones parrainé par celle-ci. 	

Domaine clé :	Rapports de gouvernance
Projet :	<i>La mondialisation</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>Un programme dynamique de réforme du droit doit s'inscrire dans un cadre qui reconnaît l'interdépendance des aspects locaux et des aspects internationaux, ainsi que des affaires intérieures et des affaires étrangères. C'est dans ce contexte que la Commission du droit examine quelle est l'incidence qu'exercent sur le monde la politique et le droit canadiens et quelle est l'influence du monde sur eux.</p> <p>Ce projet explorera de nouveaux outils de gouvernance en vue d'améliorer la démocratie, la transparence et la responsabilité dans un contexte d'interdépendance croissante entre les pays et d'influence importante d'intervenants autres que les gouvernements nationaux.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les Canadiens et Canadiennes à discuter des mesures qui pourraient améliorer la démocratie et la justice dans un contexte de mondialisation. Les activités prévues sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ la conférence biennale de l'Association de droit international; ○ la Conférence juridique canadienne de l'Association du Barreau canadien; ○ des rencontres avec des organisations non gouvernementales, des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des parlementaires, des juristes, etc. • Mener des recherches pour déterminer les rôles appropriés des entités dans l'élaboration de lois internationales et explorer l'application extraterritoriale des lois. 	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • À la suite de la publication par la Commission, en mars 2006, d'un document de discussion intitulé <i>Au-delà des frontières : Le droit à l'ère de la mondialisation</i>, une table ronde a eu lieu le 8 juin 2006 sur le droit canadien à l'ère de la mondialisation et sur les questions soulevées dans le document intitulé <i>Au-delà des frontières : Le droit à l'ère de la mondialisation</i>. Le document de consultation exposait les enjeux et cherchait des moyens d'apporter des réformes au système juridique du pays, afin de saisir toutes les possibilités qu'offre la mondialisation et de relever les défis complexes qu'elle pose. 	

Domaine clé :	Rapports économiques
Projet :	<i>Travailler oui, mais...</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>La Commission examine les façons dont le droit aide ou empêche d'atteindre la sécurité économique. Le droit joue un rôle important dans la détermination des types d'emploi qui sont reconnus, valorisés et récompensés et de ceux qui sont dévalorisés, peu considérés ou interdits.</p> <p>En 2004-2005, la Commission a publié un document de discussion intitulé <i>Travailler oui, mais... : Le droit du travail à retravailler</i>, qui invite les Canadiens et Canadiennes à réfléchir sur la question de savoir si le droit doit évoluer de façon à reconnaître et à valoriser des modalités de travail non conventionnelles et à protéger les travailleurs vulnérables.</p> <p>Ce projet vise à élaborer un cadre utile pour évaluer les politiques et les options existantes en matière de réglementation qui favorisent la sécurité économique de tous les travailleurs au sens large du terme.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<p>En 2006-2007, la Commission effectuera des recherches additionnelles et continuera ses consultations auprès des Canadiens et Canadiennes en vue de publier un rapport en 2007-2008.</p>	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • S.O. 	

Domaine clé :	Rapports économiques
Projet :	<i>Le financement sur les réserves</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>En raison des dispositions relatives à la propriété de la <i>Loi sur les Indiens</i>, les personnes vivant dans les réserves ne peuvent hypothéquer leurs biens pour garantir des emprunts. La Commission tentera de trouver des solutions à cette situation qui crée un obstacle systémique à la gestion des finances personnelles.</p> <p>Ce projet formulera des recommandations en vue de résoudre la question de l'accès équitable aux ressources financières pour les personnes vivant dans des réserves.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<p>En 2006-2007, la Commission consultera des experts sur les diverses solutions possibles et publiera un rapport en 2007-2008.</p>	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • S.O. 	

Domaine clé :	Rapports sociaux
Projet :	<i>En quête de sécurité</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>Au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel des services de police et de l'État. L'État demeure un acteur important de la réglementation et de la prestation des services de police publics, mais un grand nombre de services de sécurité privés participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention du crime dans les lieux publics.</p> <p>La Commission examine les relations complexes qui émergent entre les services policiers publics et les services de sécurité privés au Canada. Le rapport présenté au Parlement soulignera le besoin de meilleures communications et de partenariats entre les services de police publics et les services de sécurité privés et il recommandera des mesures à prendre à cet égard.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
<p>Le rapport intitulé <i>En quête de sécurité : l'avenir du maintien de l'ordre au Canada</i> sera déposé au Parlement en 2006-2007.</p> <p>La Commission discutera des recommandations de ce rapport avec les intervenants.</p>	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport intitulé <i>En quête de sécurité : l'avenir du maintien de l'ordre au Canada</i> a été déposé au Parlement en 2006. Le rapport examine l'émergence de réseaux de maintien de l'ordre dans la société canadienne et recommande des changements au cadre juridique et aux politiques qui tiennent compte de cette nouvelle réalité. 	

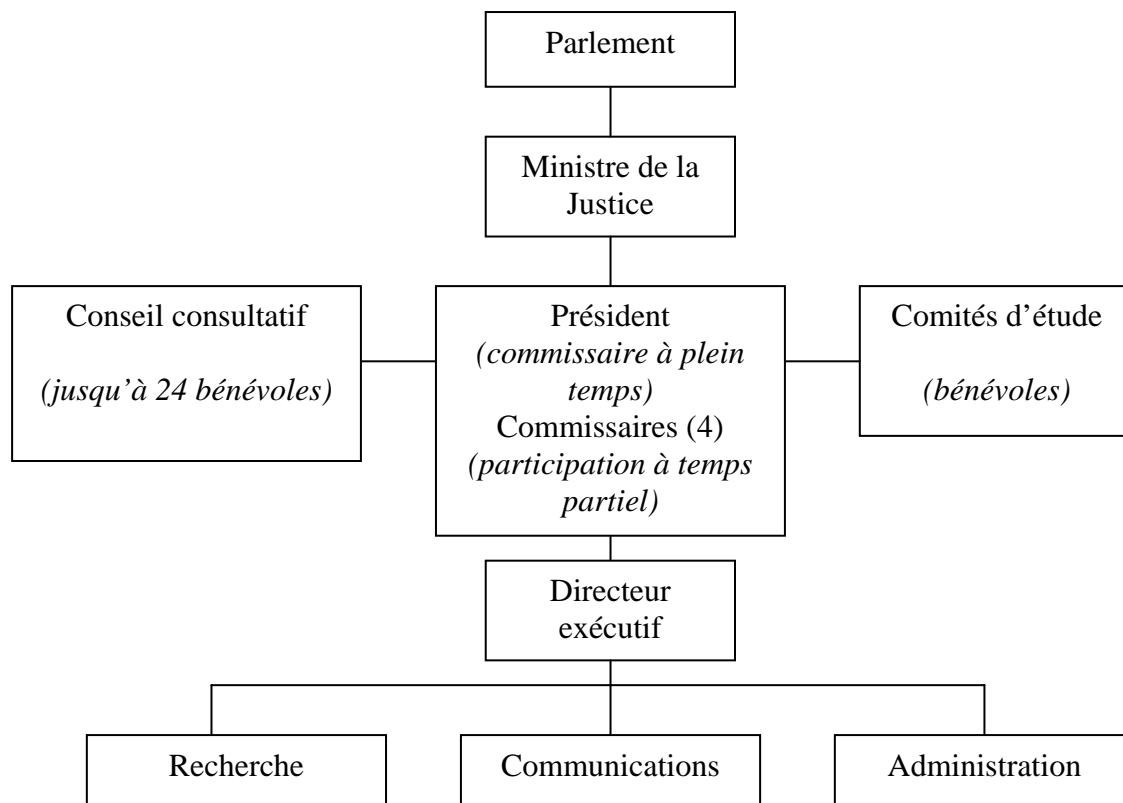
Domaine clé :	Rapports sociaux
Projet :	<i>La diversité culturelle et religieuse</i>
Engagement et résultats prévus du projet	
<p>La Commission examinera comment d'autres pratiques et traditions coexistent avec le système de justice officiel et dans quelle mesure elles peuvent être adaptées aux valeurs des droits de la personne, de l'égalité, de la liberté religieuse et du multiculturalisme.</p> <p>Ce projet vise à élaborer un cadre systématique en vue d'adapter les pratiques traditionnelles et de les intégrer dans le système de justice canadien.</p>	
Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet	
Résultats obtenus en 2006-2007	
<ul style="list-style-type: none"> • Un document commandé conjointement par les Fondations communautaires du Canada et la Commission du droit du Canada et intitulé <i>S'établir au Canada? Entraves politiques et juridiques</i> a été publié en 2006. Ce document vise à faire ressortir les entraves juridiques et politiques qui empêchent les immigrants et les réfugiés de bien s'établir au Canada et à décrire des moyens de les surmonter. 	

Autre domaine clé
Projet : <i>Qu'est-ce qu'un crime?</i>
<p>Engagement et résultats prévus du projet</p> <p>L'objectif de ce projet est de comprendre les raisons pour lesquelles certains comportements sont considérés comme des crimes et d'examiner les répercussions d'un tel concept sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les différentes solutions de rechange disponibles pour contrôler les comportements indésirables.</p> <p>Le projet vise à fournir aux décideurs un cadre pouvant être utilisé pour évaluer les conséquences de choisir le droit pénal et d'autres stratégies d'intervention comme réponse aux comportements indésirables.</p>
<p>Engagements pris en 2006-2007 en matière d'activités de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les consultations avec les intervenants. • Consolider la recherche actuellement en cours et présenter un rapport au Parlement. • Explorer de nouveaux sujets : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'accès à la justice; ○ le risque; ○ les droits économiques et sociaux; ○ la diversité culturelle; ○ la protection de la vie privée; ○ les obstacles à l'établissement des immigrants; ○ le droit de communiquer.
<p>Résultats obtenus en 2006-2007</p> <ul style="list-style-type: none"> • S.O.

SECTION III : INFORMATION ADDITIONNELLE

Structure organisationnelle

La Commission du droit était une agence ministérielle indépendante qui devait rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice. Le gouverneur en conseil nommait le président ou la présidente et quatre commissaires à temps partiel, sur la recommandation du ministre, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission était aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif ou une directrice exécutive.



La Commission avait mis sur pied un conseil consultatif comprenant un maximum de 24 bénévoles, qui reflétait la diversité socio-économique et culturelle du Canada et représentait un vaste éventail de disciplines. Le conseil donnait des avis sur l'orientation stratégique, le programme de recherches à long terme et l'évaluation du rendement de la Commission du droit, ainsi que sur toute autre question pertinente.

Les comités d'étude étaient formés au besoin pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité était dirigé par un commissaire et se composait de bénévoles spécialistes en diverses disciplines et de membres des collectivités intéressées. Afin d'aider les comités d'étude, la Commission accordait des contrats de recherche à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

États financiers

Les états financiers de la Commission pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007 sont présentés dans les pages suivantes.

Tableaux financiers

Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles

(en milliers de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007			
	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<i>Recommandations sur la réforme du droit</i>	3 228	3 175	3 193	3 173	3 182	2 178
Moins : revenus non disponibles	-	-	s.o.	-	s.o.	-
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	191	195	s.o.	180	s.o.	132
Total des dépenses pour la Commission	3 419	3 370	s.o.	3 353	s.o.	2 310
Équivalents temps plein	12	12	s.o.	11	s.o.	7

Les dépenses réelles pour 2006-2007 représentent 69 % du total des autorisations. L'écart de 1 004 000 \$ entre les dépenses réelles et le total des autorisations est attribuable à la cessation des activités le 15 décembre 2006.

Tableau 2 : Utilisation des ressources

(en milliers de dollars)

	2006-2007			
	Budgétaire			
	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
<i>Recommandations sur la réforme du droit</i>				
Fonctionnement	3 193	3 173	3 182	2 178
Total pour la Commission	3 193	3 173	3 182	2 178

Les dépenses réelles pour 2006-2007 représentent 69 % du total des autorisations. L'écart de 1 040 000 \$ entre les dépenses réelles et le total des autorisations est attribuable à la cessation des activités le 15 décembre 2006.

Tableau 3 : Postes voté et législatif

(en milliers de dollars)

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006-2007			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
35	Dépenses du Programme	3 020	3 000	3 027	2 023
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	173	173	155	155
	Total pour la Commission	3 193	3 173	3 182	2 178

Les dépenses réelles pour 2006-2007 représentent 69 % du total des autorisations. L'écart de 1 004 000 \$ entre les dépenses réelles et le total des autorisations est attribuable à la cessation des activités le 15 décembre 2006.

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

(en milliers de dollars)

	2006-2007
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	79
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	53
Total des services reçus à titre gracieux en 2006-2007	132

Tableau 5 : Besoins en ressources par direction

(en milliers de dollars)

Directions	2006-2007	
	Recommandations sur la réforme du droit	
	Dépenses prévues	Dépenses réelles
Commissaires	430	368
Administration	868	778
Communications	687	324
Recherche	1 188	708
Total pour la Commission	3 173	2 178

Déclaration de responsabilité de la direction

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Commission. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la Commission.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Denis Pelchat
Agent financier supérieur à temps plein
Ottawa, Canada

le 22 juin 2007

État des résultats (non vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

2007

2006

Recommandations sur la réforme du droit

Charges de fonctionnement (note 1)

Salaires et avantages sociaux	839 731	1 624 357
Services professionnels	655 187	1 018 981
Locations	159 390	223 468
Déplacements	116 999	251 242
Information	111 735	142 122
Amortissement des immobilisations corporelles	73 577	107 459
Communications	43 877	45 520
Services publics, fournitures et approvisionnements	14 306	19 771
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	11 625	-
Réparation et entretien	9 944	19 061
Dépenses d'équipement	6 454	6 498
Divers	27	44
Total des charges de fonctionnement	2 042 852	3 458 523

Revenus

Revenus divers	5	5
----------------	---	---

Coût de fonctionnement net	2 042 847	3 458 518
-----------------------------------	------------------	------------------

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière (non vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

Au 31 mars 2007 2006
(en dollars)

Actifs

Actifs financiers

Débiteurs (note 4)	18 280	5 142
Avances - petite caisse	-	1 000
Total des actifs financiers	18 280	6 142

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles (note 5)	-	85 202
--------------------------------------	---	--------

Total des actifs 18 280 91 344

Passifs

Créditeurs et charges à payer (note 6)	18 751	297 053
Indemnités de vacances	-	71 200
Indemnités de départ (note 7b)	-	251 800
Total des passifs	18 751	620 053

Avoir du Canada (471) (528 709)

Total des passifs et de l'avoir du Canada 18 280 91 344

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2007	2006
Avoir du Canada		
Avoir du Canada, début de l'exercice	(528 709)	(349 374)
Coût de fonctionnement net	(2 042 847)	(3 458 518)
Crédits parlementaires utilisés (note 3b)	2 177 572	3 174 848
Revenus non disponibles pour dépenser	(59)	(9193)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3c)	261 872	(81 172)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	131 700	194 700
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(471)	(528 709)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 2006
(en dollars)

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net	2 042 847	3 458 518
<i>Éléments sans incidence sur l'encaisse inclus dans le coût de fonctionnement net :</i>		
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles (note 5)	(11 625)	-
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(73 577)	(107 459)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(131 700)	(194 700)
<i>Variations de l'état de la situation financière :</i>		
Augmentations (diminution) des débiteurs	13 138	(21 858)
Diminution des avances - petite caisse	(1 000)	-
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	278 302	(4 218)
Diminution des indemnités de vacances	71 200	3 600
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	251 800	(49 400)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	2 439 385	3 084 483
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 439 385	3 084 483

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

COMMISSION DU DROIT DU CANADA

1. Autorisations et objectifs

La Commission du droit du Canada, un organisme fédéral indépendant chargé de la réforme du droit, a été créée le 1^{er} juillet 1997 par une loi du Parlement du Canada intitulée *Loi sur la Commission du droit du Canada*. La Commission a pour mission d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans la réforme du droit afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

La Commission conseille le Parlement sur la façon d'améliorer et de moderniser les lois canadiennes. Pour ce faire, elle établit des partenariats de recherche avec d'autres organismes, élabore des programmes de recherche, organise de vastes consultations publiques, entretient des activités de réseautage et publie des rapports pour le Parlement, lesquels contiennent des recommandations de réforme du droit. Ces activités contribuent à promouvoir un système juridique équitable qui répond aux besoins évolutifs de la société canadienne et des individus qui la composent.

Le 25 septembre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé que la Commission ne recevra plus de financement du pallier fédéral. La cessation des activités a été complétée le 15 décembre 2006.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Commission ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, étant donné que les crédits sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les crédits parlementaires. La note 3 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement représente la différence entre toutes les rentrées de fonds et les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor représente la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisé par la Commission. Cette différence découle des délais entre le moment où une opération touche un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

- ✓ Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

Indemnités de départ

- ✓ Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ainsi que les améliorations locatives dont le coût initial est supérieur à 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Catégorie d'immobilisations corporelles	Période d'amortissement
Logiciels	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

L'amortissement des immobilisations corporelles débute le mois suivant leur mise en service.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. La provision pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels on a eu recours à des estimations. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière importante. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

La Commission est financée au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés à l'état des résultats et à l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices antérieurs, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût de fonctionnement net de la Commission diffère s'il est basé sur le financement octroyé par le gouvernement ou s'il est établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre les crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours, le coût de fonctionnement net et l'encaisse nette fournie par le gouvernement.

(a) Rapprochement entre le coût de fonctionnement net et les crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours :

(en dollars)	2007	2006
Coût de fonctionnement net	2 042 847	3 458 518
<i>Postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net mais sans incidence sur les crédits :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(131 700)	(194 700)
Amortissement des immobilisations corporelles	(73 577)	(107 459)
Revenus non disponibles pour dépenser	59	9 193
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	(11 625)	-
Variation de la provision pour indemnités de vacances	71 200	3 600
Variation de la provision pour indemnités de départ	251 800	(49 400)
Autres ajustements	28 568	55 096
	134 725	(283 670)
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	2 177 572	3 174 848

3. Crédits parlementaires (suite)

(b) Crédits parlementaires fournis et utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Dépenses du programme - Crédit 35	3 027 000	3 174 516
Législatif - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	154 720	214 894
	3 181 720	3 389 410
Annulés	(1 004 148)	(214 562)
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	2 177 572	3 174 848

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits parlementaires de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 439 385	3 084 483
Revenus non disponibles pour dépenser	59	9 193
Variation de la situation nette du Trésor		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(13 138)	21 858
Diminution des avances - petite caisse	1 000	-
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(278 302)	4 218
Autres ajustements	28 568	55 096
	(261 872)	81 172
Crédits parlementaires utilisés de l'exercice en cours	2 177 572	3 174 848

4. Débiteurs

(en dollars)	2007	2006
Autres ministères	18 280	4 719
Entités externes	-	423
	18 280	5 142

5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en dollars)	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations/rajustements	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	23 250	-	(23 250)	-
Améliorations locatives	304 940	-	(304 940)	-
	328 190	-	(328 190)	-

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde au début de l'exercice	Amortissement	Aliénations/rajustements	Solde à la fin de l'exercice
Logiciels	5 812	5 813	(11 625)	-
Améliorations locatives	237 176	67 764	(304 940)	-
	242 988	73 577	(316 565)	-

Valeur comptable nette (en dollars)	2007	2006
Logiciels	-	17 438
Améliorations locatives	-	67 764
	-	85 202

La charge d'amortissement pour l'exercice de neuf mois terminé le 31 mars 2007 s'élève à 73 577 \$ (107 459 \$ en 2006).

6. Crédoiteurs et charges à payer

(en dollars)	2007	2006
Entités externes		
Créditeurs et charges à payer	2 803	220 856
Salaires courus	-	28 055
Autres ministères		
Créditeurs	15 948	48 142
	18 751	297 053

7. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Le Régime prévoit, pour chaque année de service, le versement de prestations correspondant à 2 % des gains moyens pour les cinq meilleures années consécutives, jusqu'à une période maximale de 35 ans. Les prestations tiennent aussi compte des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En 2006-2007, les charges s'élèvent à 138 474 \$ (193 404 \$ en 2005-2006), soit environ 2,2 fois (2,6 en 2005-2006) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relativement au Régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés, lesquelles sont calculées en fonction de leur admissibilité, des années de service et de leur salaire en fin de carrière. La provision liée aux indemnités n'est pas financée par les crédits parlementaires mais les prestations versées pendant l'exercice le sont. Les indemnités de départ au 31 mars sont les suivantes :

(en dollars)	2007	2006
Provision pour indemnités de départ, début de l'exercice	251 800	202 400
Charges pour l'exercice	(102 984)	91 068
Prestations versées pendant l'exercice	(148 816)	(41 668)
Provision pour indemnités de départ, fin de l'exercice	-	251 800

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçue des services gratuitement d'autres ministères, qui sont comptabiliser à leur coût estimatif dans l'état des résultats :

(en dollars)	2007	2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	78 300	109 300
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et de soins dentaires et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	53 400	85 400
	131 700	194 700

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités; de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, comprenant les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la Commission.

9. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour le présent exercice.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Services généraux et systèmes partagés

Depuis sa création en avril 1997, la Commission du droit du Canada avait signé un protocole d'entente avec la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) afin de recevoir des services généraux dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, de la gestion de l'actif et de la technologie de l'information.

Dans le cadre du protocole d'entente, la CCDP fournissait les compétences fonctionnelles, les directives et les conseils nécessaires pour appuyer en permanence les employés et les activités de la Commission. L'entente avait permis à la Commission et à la CCDP d'adopter une approche économique concernant les services fonctionnels et les systèmes partagés; la Commission pouvait ainsi consacrer plus de ressources aux activités de recherche et d'engagement des citoyens.

Responsabilisation pour les résultats

Les commissaires ont discuté de différentes questions liées au risque, ainsi que de la définition du concept de risque. La Commission a terminé l'examen de sa procédure de passation des marchés en 2004-2005 et elle a effectué une vérification interne axée sur le risque et élaboré un plan d'évaluation en 2005-2006.

Loi administrée

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Personnes-ressources

Des coordonnées ne sont pas fournies puisque la Commission du droit a pris fin le 15 décembre 2006.